CONTRE:

Messicurs

Archibald,	Cheval,	Huntington,	Pettes,
Bain,	Christie,	Irving,	Pickard,
Béchard,	Church,	Jetté,	Power,
Bernier,	Coffin,	Kerr,	Ray,
Bertram,	Colby,	Kirk,	Robillard,
Biggar,	Coupal,	Kirkpatrick,	Ross (Middlesex),
Blackburn,	$m{Delorme},$	La flamme,	Scriver,
Blake,	Dymond,	Lajoie,	Sinclair,
Borron,	Flesher,	Macdonald (Cornwall	Smith (Peel),
Bowman,	Galbraith,		Smith (Westmoreland)
Brooks,	Geoffrion,	McDougall (Renfrew),Snider,
Brouse,	Gibson,	Mackenzie, ,	St. Jean,
Brown,	Gillmor,	McGregor,	Taschereau,
Buell,	Hall,	McNab,	Thompson (Haldim'd)
Burk,	Higinbotham,	Mills,	Trow,
Burpee (St. Jean),	Holton,	Oliver,	Wallace (Norfolk)
Carmichael,	Horton,	Perry,	Wood.—69.
Cartwright,	•	.	

Ainsi, la question est résolue négativement. Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt dans les sixième et septième rapports du comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement.

Sur motion de M. Mills, secondé par M. Mackenzie,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer certaines résolutions qui devront être contenues dans une adresse à Sa Majesté relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du Canada, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande soit passé pour les fixer.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Ross (Middlesex) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu,

M. Ross (Middlesex) fait rapport des résolutions en conséquence, et lesquelles sont lues, comme suit :

1. Résolu, que des doutes existent relativement aux limites nord et nord-est des territoires du Nord-Ouest et de la Terre de Rupert, transférés au Canada par ordre de Sa Majesté en Conseil du 23 juin 1870, incorporant les territoires de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest avec le Canada.

2. Résolu, que la découverte et l'exploitation de mines dans le voisinage du détroit de Cumberland, et d'autres raisons, établissent la nécessité de faire disparaître aussitôt que possible tous doutes concernant la juridiction du Canada sur ces parties de

l'Amérique-Britannique du Nord.

- 3. Résolu, qu'il y a eu une correspondance à ce sujet entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande qui, par l'entremise du très honorable secrétaire d'Etat des colonies, a fait connaître sa volonté de transférer au Canada tous les territoires en question et a engagé le gouvernement canadien à exprimer ses vues relativement à l'opportunité d'une législation dans ce but.
- 4. Résolu, qu'il est opportun d'établir sans réserve aucune les droits du Canada sur toute "Amérique Britannique du Nord et les îles adjacentes, (la province de Terreneuve non comprise) et d'accepter l'offre de Sa Majesté de transférer ces territoires au Canada;